

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des
formations



Rapport

Champ de formation
pour le prochain contrat 2018-2022

Création, textes, langages

Université de Picardie Jules Verne

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 27/09/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Rapport réalisé en 2017

sur la base d'un dossier déposé en mai 2017

Présentation du champ

Le champ *Création, textes, langages (CTL)* de l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV) regroupe un ensemble de disciplines, qui correspond peu ou prou au domaine Arts, langues, littérature (ALL) et qu'il envisage sous l'angle original du rapport au langage, au patrimoine et à la création. Il repose scientifiquement sur quatre aires scientifiques : l'analyse des langages, la création artistique et littéraire, la pratique des langues étrangères et la connaissance des cultures auxquelles elles se rattachent. Professionnellement, il ouvre aux métiers de la culture, de l'enseignement, de la recherche et aux branches de l'art et de l'édition.

Il comprendra, pour le prochain contrat 20 mentions : huit licences, trois licences professionnelles et neuf masters. Toutes relèvent du périmètre d'évaluation du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres).

Avis sur la cohérence du champ

À l'intérieur de l'offre de formation de l'UPJV, découpée en six champs, le champ *CTL* occupe un périmètre tout à fait clair, bien défini et singularisé par la triple entrée contenue dans son intitulé. Il regroupe un nombre suffisamment important de mentions pour peser dans les choix et stratégies de l'établissement et pour donner une visibilité aux disciplines qui le composent. Cette visibilité se confirme d'ailleurs au niveau du site dont il complète parfaitement l'offre de formation globale.

Le redécoupage des champs opéré par l'UPJV entre le dépôt des dossiers pour l'évaluation du contrat précédent et l'actuelle proposition faite pour le prochain contrat n'a pas modifié les contours du champ *CTL*, si l'on excepte le départ de la licence *Philosophie*, dont la présence avait été jugée inopportune lors de l'évaluation du bilan (en effet, on rappellera que le master en philosophie qui lui faisait suite était placé dans le champ *Psychologies, éducations, enseignement - PEE*). La cohérence et la pertinence du champ qui avaient déjà été soulignées lors de l'évaluation du bilan du précédent contrat s'en trouvent d'autant renforcées.

En interne, le champ s'est profondément restructuré. Dans le précédent contrat, il comptait quatre mentions de licence, deux licences professionnelles et deux mentions de master, soit un total de huit mentions, qui a été porté pour le prochain contrat à 20. Cette augmentation significative est tout d'abord due à l'entrée en vigueur de la nomenclature nationale des mentions, qui a obligé un certain nombre de spécialités ou parcours à devenir des mentions et qui en a, au passage, modifié les intitulés. Si l'offre paraît plus fragmentée, elle est surtout plus lisible de l'extérieur et permet aux diplômés de mieux faire valoir les compétences et connaissances acquises par le biais d'intitulés plus explicites.

Par ailleurs, l'UPJV a construit ses cursus avec une volonté affichée, revendiquée et assumée de spécialisation progressive. Cet effort, d'autant plus remarquable que la nouvelle équipe présidentielle n'a eu que quelques mois pour la mettre en place, est visible dans toutes les licences du champ. Première conséquence : on trouve partout des portails en première année de licence (L1). Ceux-là s'appuient sur le socle des mentions du précédent contrat et s'ouvrent dès la deuxième année (L2) sur les mentions nouvellement créés. Ces portails sont présents : en arts, où il donne accès à trois mentions (*Arts du spectacle, Arts plastiques, Histoire de l'art et archéologie*), en lettres, où il s'ouvre aussi à trois mentions (*Lettres, Sciences du langage, Humanités*) et en langues où il est commun aux deux mentions *Langues, Langues étrangères appliquées (LLEA)* et *Langues, littératures et cultures étrangères et régionales (LLCER)*. La spécialisation se poursuit ensuite en deuxième et troisième année de licence (L3) par la différenciation des cursus en parcours. Au total, partant de trois portails, l'arborescence de l'offre de formation en licence se déploie en huit mentions et 20 parcours.

L'offre de formation en master s'est elle aussi restructurée, pour offrir une meilleure continuité aux étudiants venant du premier cycle (cette continuité était bien moins lisible dans le précédent contrat). Parfois, les contraintes de la nomenclature ont conduit à une fragmentation excessive de l'architecture des mentions. Par exemple, la licence *Arts du*

spectacle conduit désormais à deux mentions de master : *Cinéma et audiovisuel* et *Arts de la scène et du spectacle vivant*. En soi, cette fragmentation ne pose pas de problème, mais elle risque, pour l'établissement, de présenter des difficultés en termes de seuil critique d'effectif. En effet, à titre d'exemple, les 60 inscrits en première année de master (M1) et les 40 inscrits en deuxième année de master (M2) en arts seront à répartir dans six mentions, ce qui fera une moyenne de 10 étudiants par mention en M1 et 7 en M2. Ce calcul ne tient pas compte de la division de ces mentions en parcours, souvent deux par mentions, ce qui ferait des moyennes de cinq et trois étudiants par parcours. Il semble cependant que les mutualisations, non chiffrées, prévues entre parcours, et parfois même entre mentions, puissent prémunir l'établissement d'un surcoût trop important des formations.

Outre ces restructurations, on note une seule création : la licence professionnelle *Technique du son et de l'image*, qui se destine aux professionnels du cinéma et de l'audiovisuel, notamment dans la postproduction. À côté de cela, l'apparition de nouvelles mentions, issues de parcours déjà présents dans l'offre de formation du précédent contrat, pose deux problèmes qui concernent les mentions en esthétique et en langues.

La mention *Esthétique*, qui propose une formation interdisciplinaire en arts, lettres et philosophie, constitue un complément pertinent aux autres mentions du champ. Elle pourrait toutefois tout aussi bien rejoindre le champ *Sociétés, normes, organisations, territoires*, vers lequel ont migré les formations en philosophie. Car au fond, c'est de ce domaine que ressortit l'esthétique. Il semblerait que l'orientation donnée à cette mention la tire plus du côté des applications pratiques de l'esthétique et de son rôle dans l'histoire des courants artistiques et littéraires, que de la théorie pure. Si tel est effectivement le cas, sa place dans le champ *CTL* est légitime.

Les intitulés des mentions en langues ne sont pas tout à fait conformes à la nomenclature. L'entorse faite à la nomenclature pour la licence *LLCER* n'est en soi pas problématique : « Civilisations » est remplacé à l'UPJV par « Cultures », ce qui est d'ailleurs plus conforme à la réalité, dans une licence où ce sont surtout des langues européennes qui sont enseignées (ces langues ne font-elles pas partie de la même civilisation ?). Quant à l'intitulé des licences et masters en LLEA, qui a ajouté « Langues » en sus de la dénomination officielle *Langues étrangères appliquées*, on est en droit de se demander si ce n'est pas une erreur. La redondance n'est d'ailleurs pas problématique, mais elle alourdit inutilement l'intitulé et n'ajoute pas grand-chose pour les diplômés qui en seront titulaires. On regrettera que, sur ces choix, les fiches AOF n'aient pas été plus explicites.

Globalement, la cohérence du champ n'est absolument pas affectée par ces changements et ces restructurations. Rappelons que le lien qui l'unit aux six unités de recherche qui couvrent le périmètre du champ est le garant de l'intégrité scientifique du champ, de masters de qualité et d'une possible poursuite en doctorat. De surcroît, la mise en route d'un projet de recherche commun à toutes ces unités sur le patrimoine devrait permettre de nourrir le champ en contenus dans ce domaine, central eu égard à son intitulé. De même, l'inscription du champ *CTL* dans les milieux socio-professionnels de l'art, des lettres et de la culture dans les Hauts de France est plutôt bon, même s'il est hétérogène entre les mentions en arts, qui ont développé de nombreux partenariats, et celles en lettres, qui restent plus timorées. Enfin, le regroupement de toutes les formations du champ sur un seul site devrait permettre l'émergence de projets de formation et de vie étudiante, communs à plusieurs mentions, qui seront de nature à renforcer encore les liens entre les différentes formations. Une salle de spectacle et un espace d'exposition sont en effet présents sur le site de la Citadelle.

Enfin, au niveau du site Picardie-Universités (qui regroupe les établissements d'enseignement supérieur picards), le champ *CTL* a une vraie identité et légitimité. Seule l'offre de formation de l'École supérieure d'art et de design (ESAD) pourrait lui apporter une concurrence, mais le design n'est pas enseigné à l'UPJV. Seuls le sont les arts plastiques, qui viennent en complémentarité de l'offre de formation de l'ESAD.

Avis sur le pilotage du champ et sur ses dispositifs opérationnels

Le champ *CTL* regroupe trois unités de formation et de recherche (UFR) : Arts, Lettres et Langues. Le projet pour le prochain contrat prévoit la mise en place de deux organes permettant la coordination de l'offre de formation et des mentions du champ :

- 1) Un comité d'orientation stratégique (COS), composé des directeurs des trois UFR et des directeurs des unités de recherche du périmètre scientifique du champ, auxquels s'adjoignent le Président et le vice-président du Conseil académique ;

- 2) Un conseil représentatif composé des membres du COS, des responsables des vingt mentions et de représentants des élus étudiants.

Si on trouve dans chacune des mentions de nombreuses mutualisations qui permettent justement une spécialisation progressive en licence et des cours transversaux en master, les enseignements partagés entre mentions sont plus rares. Ils le sont encore plus entre les UFR, probablement aussi en raison du fait que ces dernières n'étaient jusqu'ici pas encore regroupées sur un site et n'ont pas encore pris l'habitude de travailler ensemble. Un pilotage centralisé de l'ensemble des mentions pourrait être profitable, surtout au niveau du master, aux unités de recherche, dont les périmètres débordent souvent celui des mentions, et parfois même de celui des UFR. Il le serait plus encore vis-à-vis des partenaires du milieu socio-professionnel qui sont souvent les mêmes d'une UFR à l'autre (on pense notamment aux métiers du théâtre, de l'édition et de la création artistique, qui peuvent autant concerner les étudiants en lettres que ceux en arts ou en langues). Puisque le COS permet l'élaboration d'une stratégie commune dans ces deux domaines - surtout nécessaire pour les partenariats avec le monde professionnel, qui sont encore trop peu nombreux en lettres -, on peut s'étonner qu'aucun représentant du milieu professionnel ne soit présent. A défaut de l'être dans le COS, il pourrait *a minima* l'être dans le conseil représentatif. De même, on peut s'interroger sur la totale absence des étudiants dans le COS, au moins par le biais d'un représentant. Certes, on peut argumenter que leur présence dans le conseil représentatif peut compenser ce manque. Mais la vraie question, qui n'est à ce jour pas tranchée, est de savoir quel rôle sera exactement assigné à ces deux instances. Il semble important de parvenir rapidement à les définir et de convier, le cas échéant, les étudiants autour de la table.

Les points faibles pointés dans l'évaluation du précédent contrat sont : le suivi des étudiants, les dispositifs d'insertion professionnelle, le soutien à la réussite étudiante et l'insuffisante mobilité sortante dans les échanges internationaux. Sur tous ces points, des progrès collectifs sont à faire et on peut espérer que la mise en commun des moyens des trois UFR permette l'élaboration d'un plan d'actions efficace pour y remédier. Le projet soumis pour le prochain contrat ne permet pas, en l'état, de juger de la possible rédaction d'un tel document. Il se contente plutôt de recenser les différents partenariats et dispositifs déjà existants. Or, des partenariats qu'ils soient au niveau régional ou à l'international, ne suffisent pas à remédier aux problèmes. Il faut les faire vivre et leur donner du sens. Le bilan du précédent contrat a montré une réelle capacité à construire ces partenariats, notamment à l'international. L'enjeu du prochain contrat sera de les mettre concrètement au service des étudiants. Toutefois, les pistes envisagées pour les prochaines années vont dans le bon sens : création de parcours professionnels en licence, soutien aux associations étudiantes pour un réseau d'*alumni* etc. Tous ces dispositifs contribueront sans nul doute à mieux insérer les étudiants dans leur vie active et à les aider à réussir. L'enjeu sera de parvenir à les formaliser, plus que cela n'est fait dans le dossier, pour les rendre opérationnels.

Au-delà de ce plan d'actions, il pourrait être profitable d'instiller progressivement une démarche qualité au sein des formations du champ. Elle devrait dans un premier temps inciter les instances du champ (COS et conseil représentatif) à faire régulièrement une évaluation de l'efficacité des dispositifs mis en place, fixer des objectifs et des indicateurs et vérifier à quel point ils sont tenus. La participation des étudiants, notamment sous la forme de l'évaluation des enseignements, pourrait jouer un rôle fondamental. Ce sont là des pistes constructives dont les responsables du champ pourraient s'emparer, vu le potentiel que recèlent les 20 mentions, afin qu'elles soient mises en place dans les cinq prochaines années.

Les formations

Intitulé de la mention	L/LP/M	Etablissement(s)	Remarque(s)
Arts du spectacle	L	Université de Picardie Jules Verne	
Arts plastiques	L	Université de Picardie Jules Verne	
Histoire de l'art et archéologie	L	Université de Picardie Jules Verne	

Humanités	L	Université de Picardie Jules Verne	
Langues, langues étrangères appliquées	L	Université de Picardie Jules Verne	Hors nomenclature
Langues, littérature et cultures étrangères et régionales	L	Université de Picardie Jules Verne	Hors nomenclature
Lettres	L	Université de Picardie Jules Verne	
Sciences du langage	L	Université de Picardie Jules Verne	
Métiers de la communication : chargé de communication	LP	Université de Picardie Jules Verne	
Métiers du livre : documentation et bibliothèques	LP	Université de Picardie Jules Verne	
Techniques du son et de l'image	LP	Université de Picardie Jules Verne	
Arts de la scène et du spectacle vivant	M	Université de Picardie Jules Verne	
Arts plastiques	M	Université de Picardie Jules Verne	
Cinéma et audiovisuel	M	Université de Picardie Jules Verne	
Esthétique	M	Université de Picardie Jules Verne	
Histoire de l'art	M	Université de Picardie Jules Verne	
Humanités et industries créatives	M	Université de Picardie Jules Verne	
Langues et sociétés	M	Université de Picardie Jules Verne	
Langues, langues étrangères appliquées	M	Université de Picardie Jules Verne	Hors nomenclature
Lettres	M	Université de Picardie Jules Verne	

Observations de l'établissement



Amiens, le 12 septembre 2017

**Direction de la Scolarité
et**

de la Vie de l'Étudiant

Chemin du Thil
80025 AMIENS Cedex 1

☎ 03-22-82-72-52

e-mail : franck.dibitonto@u-picardie.fr

Monsieur le Président

HCERES
2 Rue Albert Einstein
75013 PARIS

Objet : Réponse officielle projet accréditation
Champ 1 Création, textes et langages

Monsieur le Président,

Je tiens tout d'abord au nom de l'Université de Picardie Jules Verne et en particulier au nom des porteurs du champ création, textes et langages à vous remercier pour la qualité de votre rapport. Suite à sa transmission, les porteurs du champ, les responsables de formation et moi-même tenons à vous apporter les observations suivantes.

Les trois UFR Arts, Lettres et Langues composant le champ 1 prennent bonne note de l'évaluation globalement positive du champ par le HCERES. Quelques remarques s'imposent toutefois suite à la lecture du rapport.

L'UFR des Arts rejoint celle des Lettres concernant le passage à propos du master *esthétique comparée*, confirmant, en réponse à la question formulée dans le rapport (p. 4) de l'orientation donnée à la mention « Esthétique », qu'il s'agit bien d'une formation aux applications pratiques de l'esthétique, permettant l'acquisition des compétences théoriques nécessaires à la maîtrise des phénomènes de création et d'interprétation littéraires et artistiques, et non d'une formation à la philosophie esthétique pure. C'est pourquoi cette mention mutualisée entre Arts et Lettres, qui prend une place privilégiée dans l'offre de Lettres puisqu'elle en constitue l'une des deux mentions de master, a bien été conçue dans et pour le champ « Création, Textes, Langages », où elle est appelée en tant que formation inter-UFR à jouer un rôle important dans la structuration du champ, dont l'intérêt est reconnu plus loin dans le rapport (p. 5).

Les organes de conseil et de pilotage de l'UFR de Lettres, qu'il s'agisse de formation (Conseil de gestion, Conseils de perfectionnement de Licence et de Master) ou de recherche (Conseil de laboratoire du CERCLL), comprennent bien des représentants du monde professionnel et des représentants étudiants, dont l'implication est particulièrement importante dans la vie de l'UFR. Il en va de même pour l'UFR des Arts. Cette implication gagnera en effet à être prolongée au niveau du champ lui-même, notamment dans la coordination des partenariats entretenus avec les institutions socio-culturelles et les acteurs du monde professionnel et associatif.

Concernant les Langues, le rapport remarque les dénominations originales que l'UFR des Langues propose pour ses mentions. Il s'agit en réalité de simples erreurs dans la rédaction des fiches AOF.

Il s'agit donc bien, en licence, de :

- pour le LLCER : Langues, **littératures** et **civilisations** étrangères et régionales et non pas de *Langues, littérature et cultures étrangères et régionales*.
- pour le LEA : **Langues étrangères appliquées** et non pas *Langues, langues étrangères appliquées*.
et en Master LEA :
- **Langues étrangères appliquées (LEA)** et non pas *Langues, langues étrangères appliquées (LLEA)*.

Enfin, l'établissement souligne que la « fragmentation excessive de l'architecture des mentions », soulignée notamment pour le master *arts*, n'engendrera pas « un surcoût trop important des formations », dans la mesure où, comme le rapport en émet d'ailleurs l'hypothèse, une forte mutualisation est prévue entre les mentions.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

**Le Président de l'Université de Picardie
Jules Verne**

The image shows a handwritten signature in blue ink, which appears to be 'M. Benlahsen', written over a large, light blue oval. To the right of the signature is the official seal of the University of Picardie Jules Verne, Amiens. The seal is circular with a blue border containing the text 'UNIVERSITÉ DE PICARDIE JULES VERNE' at the top and 'AMIENS' at the bottom, separated by two stars. The center of the seal features a heraldic emblem.

Mohammed BENLAHSEN